

## Droits et obligations alimentaires envers ma fille majeure

## Par Michel, le 01/10/2008 à 14:13

## Bonjour,

Ma fille a actuellement 18 ans passés, je suis séparée de sa mère depuis une dizaine d'années et j'ai pu en avoir la garde depuis quatre ans, sa mère étant restée dans sa ville du sud de la France

Ma fille est déscolarisée de son collège depuis plusieurs années (déjà en étant sous la garde de sa mère), suite à problème de phobie scolaire, après s'être fait renvoyer d'un lycée professionnel pour absentéisme

Je lui ai fais faire des cours par correspondance dans le domaine de l'ethétique ( à sa demande) cours qu'elle n'a pas suivi, mis à part au tout début, depuis, elle refuse toutes les offres de travail que j'ai pu lui trouver...

Elle passe sa vie a trainer avec ses ami(e)s, je n'ai plus aucune autorité sur elle et elle souhaite prendre le nom de sa mère (je ne m'y oppose pas), elle invite des amies chez moi en m'en parlant au tout dernier moment, elle me mène une vie impossible

Quels sont mes droits, sachant qu'elle refuse de travailler, ai-je le droit de la mettre hors de chez moi et suis-je obligé de la nourrir

Merci de me répondre

Cordialement,

MD